

**CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 96'000.- TTC POUR LA RÉFECTION DE TROIS COURTS AU TENNIS CLUB DE CONFIGNON**

Vu l'état de vétusté des terrains de tennis ;

Vu le risque de blessures pour les pratiquants ;

Vu le risque d'annulation des matchs d'interclubs ;

Vu les échanges intervenus entre le Tennis Club de Confignon et le Conseil administratif à ce sujet ;

Vu les offres des différentes entreprises ;

Vu la temporalité de la réalisation du plan localisé de quartier de Vuillonex ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à la majorité simple

Par 10 oui, 3 non et 3 abstentions sur 16 CM présents

1. De financer en partie la réfection de trois courts du Tennis Club de Confignon.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de la moitié du montant total des travaux, mais au maximum de CHF 96'000.- TTC.
3. De conditionner le versement de ce crédit à l'obtention du financement du solde du montant total par le Tennis Club de Confignon et les tiers.
4. De comptabiliser la dépense maximale de CHF 96'000.- dans le compte des investissements sous rubrique N° 34.50, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense maximale prévue de CHF 96'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 34.33 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation estimée à 2025.
6. De financer ces travaux par les fonds propres.



La Présidente : Nicole ROEHRICH



La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER